

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Octobre 2025

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
02/10/2025

En exercice	Présents	Votants
14	9	12

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2025-53 Tarifs accueil
périscolaire 2025-2026

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois d'octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de AZÉ, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames, BOULAY Maryvonne, CHERAMY Laure-Aline, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,

Messieurs CHÉRAMY Jacky, GAUTHIER Cédric, MARCO Benjamin,

Absents excusés : Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric,

Mme GUILLOU Sylvie qui a donné pouvoir à Mme JOLY-LAVRIEUX Martine,

M. LELEU Eric,

M. DELGADO Louis qui a donné pouvoir à Mme CHERAMY Laure-Aline,

Absent non excusé : TYTGAT Loïc.

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine a été désignée secrétaire de séance ;

Mme CHERAMY, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, informe qu'il convient d'annuler la délibération 2025-37 prise lors du conseil municipal du 5 juin 2025. En effet, les X et Y doivent également être modifiés selon une formule de calcul fournie par la CATV.

Mme CHERAMY, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, rappelle aux membres présents, que le Conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir suivant le tableau ci-dessous, pour la rentrée de septembre 2025/2026.

Madame CHERAMY propose aux membres du Conseil municipal d'appliquer une hausse de tarif par rapport à l'exercice 2024/2025 de 2.0 %, à compter de septembre 2025.

Forfait Matin réservé formule appliquée : (tarif 2022 x taux ci-dessus)

Tranche de QF	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

Azé

Inférieur à 347 €	0,71 €	0,73 €		
De 348 à 1349€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00085	0,44
Supérieur à 1350€	1,55 €	1,58 €		

Hors Azé

Inférieur à 347 €	1,40 €	1,43 €		
De 348 à 1349€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00134	0,97
Supérieur à 1350€	2,72 €	2,77 €		

Matin non réservé formule appliquée : (tarif matin x 1,25 soit 125% du forfait)

Tranche de QF	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

Envoyé en préfecture le
20 OCT. 2025

Déposé en ligne le

20 OCT. 2025

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

22 OCT. 2025

Azé				
Inférieur à 347 €	0,88	0,90 €	0.00107	1.53
De 348 à 1349€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y		
Supérieur à 1350€	1,93€	1,97 €		
Hors Azé				
Inférieur à 347 €	1,76 €	1,80 €	0,00167	1.22
De 348 à 1349€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y		
Supérieur à 1350€	3.41 €	3,48 €		

Forfait Soir réservé formule appliquée : (tarif 2021 x taux ci-dessus)

Tranche de QF	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

Azé				
Inférieur à 347 €	1,83 €	1,87 €	0,00221	1.10
De 348 à 1349€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y		
Supérieur à 1350€	4,01 €	4,09 €		

Hors Azé				
Inférieur à 347 €	3,67 €	3,74 €	0,00442	2.21
De 348 à 1349€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y		
Supérieur à 1350€	8,04 €	8,17 €		

Soir non réservé formule appliquée : (tarif soir x 1,25 soit 125% du forfait)

Tranche de QF	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

Azé				
Inférieur à 347 €	2,29 €	2,34 €	0,00277	1.38
De 348 à 1349€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y		
Supérieur à 1350€	5,02 €	5,12 €		

Hors Azé				
Inférieur à 347 €	4,58 €	4,67 €	0.00557	2.74
De 348 à 1349€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y		
Supérieur à 1350€	10,06 €	10,26 €		

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

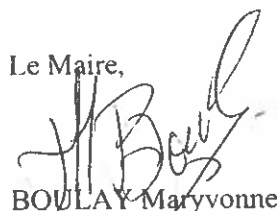
DÉCIDENT :

➤ D'approuver la grille tarifaire pour l'accueil périscolaire telle que proposée ci-dessus, sur la base du quotient familial, à compter du 1^{er} septembre 2025.

➤ D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



JOLY-LAVRIEUX Martine